DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

34520

LE CAYLAR 29 octobre 2025.

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 octobre 2025.

Date de convocation : 20/10/2025
Date d'affichage : 20/10/2025

Présents : Alexandra AVAZERI, André BERTRAND, Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, Christelle DE OLIVEIRA, Lucas MIALANE, Françoise MARTIN-DUPE Jean TRINQUIER
Absent : Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : CLARISSAC Jérôme.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

En début de séance, M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Adhésion à la médecine préventive,
- Voyage scolaire.

Adopté à l'unanimité.

1 – ADHESION A LA MEDECINE PREVENTIVE

Christelle DE OLIVEIRA rappelle au Conseil Municipal que la convention médecine préventive actuelle signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale prendra fin le 31/12/2025.
Afin d'assurer la continuité du suivi des agents, il est nécessaire d'autoriser M le Maire à signer la convention 2026-2028.

Vote à l'unanimité.

2 – VOYAGE SCOLAIRE

Christelle DE OLIVEIRA présente la demande de participation financière de l'Association des Parents d'Elèves pour le voyage scolaire. Après plusieurs échanges, Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 €.

Vote à l'unanimité.

3 – RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

Le Maire rappelle que le prochain recensement de la commune aura lieu en janvier et février 2026. Le secrétaire de mairie Camille MARTIN a été nommé coordinateur de l'opération de recensement, mais il est nécessaire de recruter un agent recenseur pour effectuer la collecte sur le terrain. Il propose le recrutement de M. Pierre-Marie BERTRAND.

Vote à l'unanimité.

4 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC A HERAULT ENERGIES

M. le Maire et André BERTRAND rappellent que la compétence Investissement a déjà été transférée et que cela a permis l'équipement du village en leds. Il s'agit maintenant, pour répondre aux obligations légales de transférer les compétences maintenance et exploitation.
Après plusieurs explications sur ce service et les coûts, il est proposé de transférer la globalité de la compétence Eclairage Public.

Vote à l'unanimité.

5 – CONVENTION POUR LE SERVICE COMMUN DU DROIT DES SOLS

M. le Maire évoque le service Urbanisme de la Communauté de Communes qui instruit les permis de construire et autres documents d'urbanisme moyennant une participation communale.
La nouvelle convention prend également en compte les conseils et actes relatifs aux contentieux et au foncier. La participation des Communes s'élève à 3 € par habitant.

Vote à l'unanimité.

6 – PROTECTION CONTRE LA FOUDRE

Cette question est reportée car la Commune n'a pas reçu les éléments techniques nécessaires à une décision.

Vote à l'unanimité.

7 – ENTREE DE VILLE DE L'AVENUE DE LODEVE

Afin que la paysagiste Mahaut MICHEZ puisse continuer son projet, il y a lieu d'effectuer un plan topographique.

Le devis de Géométris est retenu pour un montant de 1 500 € HT.

Vote à l'unanimité.

8 – RACHAT DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS

M. le Maire explique que la convention signée avec la Communauté de Communes, propriétaire, offre la possibilité de lever l'option qui permet d'acquérir la partie des locaux qu'elle occupe pour 1 € en 2026.
Il affirme qu'il serait utile d'acquérir la partie qui appartient à la communauté de communes (anciennement le SIVOM). Une discussion s'engage et une proposition pourrait être adressée à la CCLL.

Vote à l'unanimité.

9 - DECISION MODIFICATIVE

Une demande de régularisation de 24,84 € nous est demandée par le Trésorier.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

Christelle DE OLIVEIRA présente la journée qui sera dédiée au repas des anciens le 30 novembre à la Salle Polyvalente.

La séance est levée à 22 h.